



CUMUNICATU

Bastia, u 2 di maghju di u 2025

PROCESSUS D'AUTONOMIE : POUR LE RESPECT DE L'ACCORD POLITIQUE DE MARS 2024 !

Le 29 avril dernier, devant la délégation des élus de la Corse à Paris, le ministre François Rebsamen a confirmé la volonté du Gouvernement de maintenir les délais fixés : une réforme constitutionnelle avant la fin de l'année 2025.

Femu a Corsica sera particulièrement vigilant au respect, non seulement du calendrier, mais aussi du contenu du projet d'écritures constitutionnelles.

Ratifié à une très large majorité de l'Assemblée de Corse en mars 2024, le projet d'écritures constitutionnelles matérialise l'accord politique entre la Corse et la République française.

Il constitue un point d'équilibre majeur à partir duquel doit se construire le statut d'autonomie de la Corse qui sera précisé dans la future loi organique.

Femu a Corsica en appelle donc à l'esprit de responsabilité des Députés et Sénateurs aux fins qu'ils prennent l'exact mesure de ce compromis politique et qu'il soit respecté.

Au-delà du règlement politique de la question corse et de la dévolution au peuple corse des moyens de maîtriser son destin, la Corse a besoin, de façon opérationnelle et concrète, d'être dotée des instruments législatifs, réglementaires et fiscaux, lui permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux et aux aspirations quotidiennes des Corses.

Que les Corses sachent qu'ils peuvent compter sur Femu a Corsica dans ce combat difficile, incertain mais ô combien décisif pour l'avenir de notre pays et de notre peuple.